

	PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE COMITE LOCAL DES USAGERS PERMANENTS DES INSTALLATIONS PORTUAIRES DE PLAISANCE (CLUPPP)
	COMPTE RENDU DE LA REUNION 20 octobre 2016 (18h30-19h30)

Date rédaction	27/10/16	Lieu	Bureau du port	Version	1.0
Rédacteur	M. Leteissier	Date réunion	20/10/16		

Prénom et nom	Fonction ou entité	Participants	Destinataires
Mme NOEL Françoise	Directrice société publique locale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M Philippe Charpentier	Représentant conseil départemental	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M Thierry Leteissier	Représentant conseil départemental	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Membres du CLUPPP		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

M. P Charpentier accueille les participants et remercie Mme F. NOEL de sa présence ainsi que la mise à disposition du bureau du port.

M. Leteissier présente le compte de résultat 2015 de la SPL concernant le port de Saint Vaast la Hougue. La présentation du budget est annexée au présent compte rendu.

M. Poirot souhaite que les recettes dégagées par la vente du carburant soient plus clairement identifiées dans la présentation.

M. Germain précise que cette présentation ne doit pas s'appuyer uniquement sur les montants mais bien d'intégrer le service rendu et le temps consacré au fonctionnement par les agents du port.

Les usagers évoquent le prix de vente de l'essence qui est plus élevé que dans les stations de la grande distribution. Un prix plus attractif pourrait encourager les ventes.

M Noel explique que le volume d'essence (par rapport à ceux de la pêche) délivré est très faible et que l'essence distribuée est du SP98, plus onéreux que du SP95. Elle demande l'avis technique aux personnes du CLUPPP présentes sur les risques éventuels occasionnés sur les moteurs par la distribution de SP95 en lieu et place du SP98.

Les membres estiment que la majorité de moteurs acceptent maintenant le SP95. Dans les cas contraires un additif peut être ajouté.

Un point sur les travaux est effectué :

Travaux d'entretien 2016 :

- travaux rejointoiement des quais :	58 385 € H.T
- changement des pontons F et K :	314 074 € H.T
- reprise des parements de la cale de Tatihou :	19 400 € H.T
- Reprise d'une brèche parements cale de Tatihou :	21 000 € H.T

Travaux d'investissement 2017 :

- Maintien des profondeurs du bassin : le dossier d'autorisation préfectorale est en cours de transmission aux services de la préfecture. Si l'autorisation est obtenue en fin d'année 2016, le dossier de consultation des entreprises sera lancé en début 2017. Les travaux pourraient débuter au 3^{ème} trimestre 2017.

Le volume de sédiments, qui présentent des seuils inférieurs au seuil N1 de la classification GEODE, était estimé à 35 000 M3 en 2013 (le volume sera certainement supérieur compte tenu de la date de réalisation de la bathymétrie). Au 31 décembre 2015, les provisions inscrites au budget sont de 316 000 €.

La technique de dragage sera identique à celle de 2002 (sous réserve d'obtention de l'arrêté préfectoral) avec une drague aspiratrice qui rejettera les sédiments à terre, par canalisation, vers des parcelles agricoles, sur lesquelles ils seront amendés avec l'essorage naturel.

- Le changement des pontons F et K (315 000 € H.T) est prévu entre novembre 2016 et le début 2017. Les usagers ont été informés des permutations provisoires des navires.

Mme Noël explique qu'un devis pour la reprise de la peinture des pieux, qui maintiennent les pontons, est en cours. Deux types de travaux sont prévus (reprise partielle de la peinture ou reprise totale selon besoins). Le coût de la reprise totale est estimé à 3 600 €HT pour 2 pieux, le port comptant 52 pieux. Les interventions se dérouleront sur les portions découvertes à marée basse, sans intervention sous-marine.

M. Poirot s'interroge sur la reprise de l'activité du restaurant "La Marina".

Mme Noël explique que l'activité a été arrêtée, depuis le 1 octobre, à la demande de l'ancien exploitant. Une consultation a été lancée pour en trouver un nouveau. Le cahier des charges inclut le maintien des prestations de restaurant de qualité, adapté aux enjeux du site. Les candidats seront auditionnés prochainement par le conseil d'administration. Une fois l'exploitant retenu, celui-ci entreprendra les travaux de mise en conformité et d'aménagements adaptés à ses objectifs. L'activité devrait reprendre vers le mois d'avril 2017.

M Poirot souhaite que les agents du port puissent intervenir directement sans attendre l'avis de la directrice.

Mme NOEL et M DULOIR précisent que c'est déjà la situation. Les agents répondent avec attention et dans les délais les plus rapides aux demandes. Seules les interventions nécessitant un investissement financier important sont discutées avec Mme NOEL.

Concernant la mise en place d'une tarification spécifique pour la fourniture d'électricité pour les usagers souhaitant disposer d'un raccordement annuel permanent, elle sera ajustée avec les représentants d'usagers, en commission technique.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
le responsable de l'agence portuaire
départementale nord



Thierry Leteissier



COMPTE RENDU DU BUDGET 2015 DU PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Le compte rendu du budget du port de Saint-Vaast-la-Hougue pour l'année 2015, peut être analysé comme suit, en fonction des éléments qui nous ont été communiqués par la société publique locale des ports de la Manche (SPL), le concessionnaire.

L'exécuté 2015 présenté se limite au compte de résultat (section d'exploitation), il est excédentaire de 26 858 €.

Les charges totales d'exploitation 2015 se sont élevées à **1 795 037 €**.

Elles ont été inférieures de 6 % à celles enregistrées en 2014 (1907 591 €). Leur variation s'est traduite différemment selon les postes :

* **Les charges à caractère général** ont été d'un montant de 1 172 835 € contre 1 384 569 € réalisés en 2014, avec les principales variations ci-après.

➤ **Les achats de carburant** (*variation de stocks incluse*), qui représentent une grande part des charges 841 589 €, ont été inférieurs de 130 371 € à ceux de l'année 2014 (971 960 €).

➤ **Les achats de matières et fournitures (hors carburant et variation de stock)** se sont élevés à **79 736 €**, + 11 162 € au réalisé en 2014 (**68 574 €**). Ils correspondent essentiellement aux fournitures d'eau + 28% (25 776 €) et d'électricité + 18 % (38 867 €), ainsi qu'à l'acquisition de fournitures pour l'entretien effectué par le personnel du port d'un montant total de 10 450 € dont et les escales offertes pour 2 052 €.

➤ **Les autres charges externes** ont été d'un montant global de **109 985 €**, inférieures de 43 % à celles de 2014 (192 661 €) avec des variations importantes sur :

- *Des charges d'entretien des biens immobiliers et fonciers* d'un montant de 9 515 € (76 673 € en 2014)
- *Des charges de maintenance* 25 286 € (contre 12 547 € en 2014)
- *De l'entretien des biens mobiliers* 8 362 € (contre 23 956 € en 2014)
- *Des honoraires* d'un montant de 14 706 € (11 816 € en 2014).
- *Des charges de publicité, de cotisations, de salons professionnels et de réceptions* d'un montant de 9 456 €, incluant notamment l'adhésion à l'association des ports de plaisance Manche Mer du Nord, pavillon bleu, salons professionnels

➤ **Les impôts et taxes** se sont élevés à **141 525 €** (contre **151 374 €** en 2014), incluant pour l'essentiel la Cotisation foncière des entreprises (21 580 €) et les taxes foncières (115 873 €).

***Les charges de personnel** ont été d'un montant de **318 101 €** (+ 4,30%),

***Les autres charges de gestion courante** ont été limitées à **39 165 €** représentées principalement par la redevance domaniale 35 007 € et les créances irrécouvrables 4 158 €.

***Les charges financières** **39 445 €**, représentées par les intérêts sur emprunts et intérêts.

* **Les charges exceptionnelles** ont été de **150 €** (contre **272 €** en 2014),

* **Les dotations aux amortissements** ont été comptabilisées pour **103 823 €**.

* **Les dotations aux provisions pour risques** **105 015 €** contre **17 000 €** en 2014.

* **Les dotations aux dépréciations des comptes de tiers** **9 907 €**, pour les prévisions de créances non recouvrées.

Parallèlement, **les produits d'exploitation** se sont élevés à **1 821 895 €**.

Ils sont inférieurs à ceux de l'année 2014 (1 943 535 €), essentiellement sur la vente de carburant.

* **Le chiffre d'affaires** s'est élevé à **1 811 604 €** (1 865 978 € en 2014), il est représenté par :

➤ Les ***produits de revente du carburant*** **942 321 €** (contre **1 039 286 €** en 2014), représentés principalement par **les carburants pêche** **856 245 €** (948 966 € en 2014), soit une diminution d'environ 10 %.

➤ Les ***autres recettes directement liées à l'activité du port***, d'un montant global de **869 283 €**, elles sont supérieures de 5% sur celles de 2014 (826 692 €).

Elles ont inclus :

- **Les produits des installations de plaisance** d'un montant total de **760 890 €** (contre **726 171 €** en 2014), comprenant :

- les produits des locations de longue durée pour **628 610 €** (contre **593 305 €** en 2014),
- les produits des locations de passage pour **121 950 €** (contre **122 865 €** en 2014),
- les produits des douches pour **10 330 €** (**10 002 €** en 2014).

- **Les produits de la pêche** **16 007 €** représentés par **les droits de port** qui se sont élevés à **13 271 €** (**10 030 €** en 2014) et les **taxes d'outillage** pour **2 736 €** pour **37 bateaux** (**36** en 2014) en **abonnement annuel**.

- **Les produits des droits de port sur les passagers de la liaison commerciale avec Tatihou** d'un montant de **13 376 €**.

- **Les produits des redevances du domaine** **65 671 €** représentés principalement par les redevances du chantier naval, de "la Marina", du manège Pasquier, les marchands ambulants.

- **Les produits de la taxe de séjour** **2 043 €** qui sont reversés à la commune et la **taxe additionnelle** **204 €** reversée au département.

- **Les recettes diverses et frais de factures** **11 092 €**.

* **Les autres produits d'exploitation**, d'un montant total de **10 291 €** composés des **intérêts financiers** **3 335 €**, des **produits exceptionnels** **1 383 €**, des **reprises sur amortissements et provisions** pour **5 331 €**, et **autres produits** **241 €**.